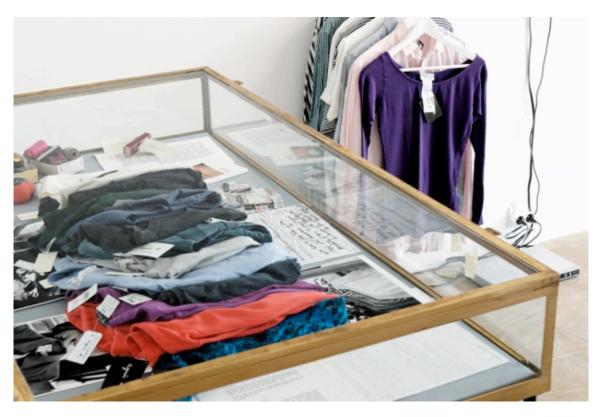
Ben Kinmont at Kadist Art Foundation, Paris

by mousse

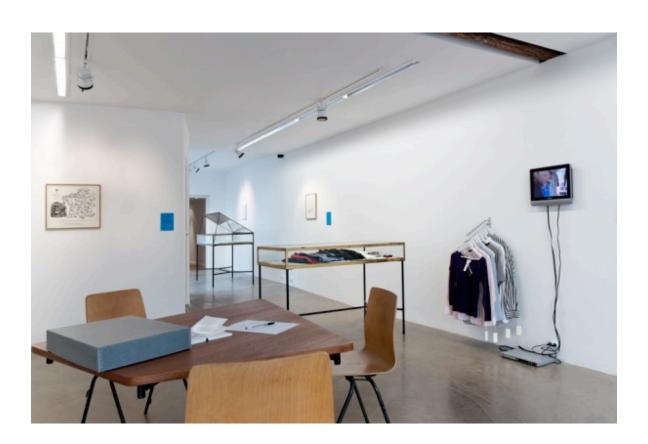
April 20-2011

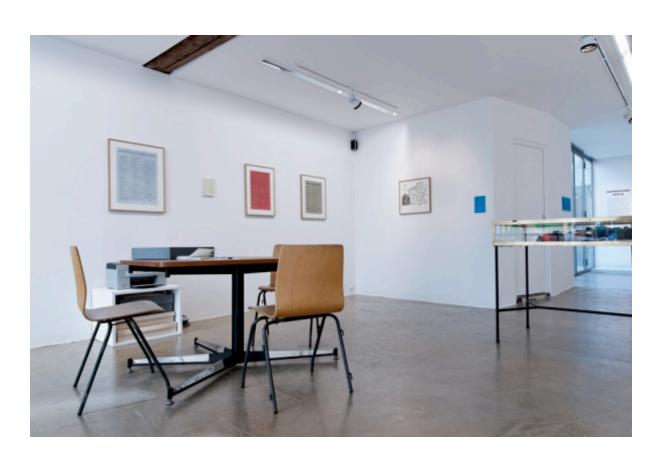




Since the late 1980s, Ben Kinmont has been interested interpersonal communication as a means of addressing the problems of contemporary society. His sculptures and actions attempt establish a direct, personal relationship between the artist and the using the work as mediator. а "Prospectus: Paris" at <u>Kadist Art Foundation</u> is a traveling survey show in which a selection of works from the past twenty-two years are exhibited and (re)activated. For each location, Ben Kinmont has worked together with a different curator to conceptually develop the The source material includes premise of the show. descriptions and archives, past curated projects, publications from the Antinomian Press, and various photographs and sculptural objects.

At the Kadist Art Foundation, the exhibition concentrates on the notion of exchange and economy through the presentation of six projects from 1992 to the present. The works selected for the Kadist exhibition investigate different modes of economy developed through an artistic practice. In some cases Kinmont redistributes the art market value of a project to participants and in other cases he adopts other economies as an alternative mode of exchange with people. The works also consider how artists develop a sustainable economy as an art project and when they decide to stop their practice to become something else. With all of these strategies at stake, art becomes a visible part of the social fabric towards a «materialization of life.»







## **CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES PROJECT ART**

- 1. LE PROJECT ART DOIT CONSIDÉRER SOIGNEUSEMENT LE CONTEXTE DANS LEQUEL LE PROJET.
- 2. LORSQU'UN PAITTOINAT EST IMPLIQUÉ DANS LE PROJET, LES BESOINS DE CE DERNIER DOVENT ÉTRE (CALEMENT PIES EN COMPTE.

  3. LE PROJET NE DOIT BLESSER LE PRATTOPANT NI PHYSIQUEMENT NI MORALEMENT.
- 4. LE PROJET DOIT RÉDUIRE AU MINIMUM LES RISQUES PERSONNELS ET DANGERS ENCOURUS
- PRELES COLLABORATEURS: LE PUBLIC, L'ENVIRONNEMENT.

  5. L'INTENTION ET LES ACTIONS DE L'ARTISTE DANS LE PROJET NE DOIVENT RIS ÊTRE EN CONTRADICTION AVEC LA VOLONTÉ EXPLICITE DU RIERTICIPANT.
- 6. L'INFORMATION DONNÉE AU PRATTICIPANT DOIT ÉTRE EXACTE.
- LE PRATICIPANT DOIT ÉTRE TRAITÉ AVEC CONSIDÉRATION ET L'ARTISTE DOIT S'EFFORCER DE MANFESTER SA SATISFACTION QUANT À L'APPORT ET LA CONTRIBUTION DU PARTICIPANT.
- 8. LE PROJET DOIT, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA VIE
- EN CAS DE RÉPARTITION DES PRIANCEMENTS AU COURS DU PROJET, ÉTABLIR À L'AWANCE UNE STRATÉGIE COMPTAILE, OUVERTE OU FERMÉE, AVEC DES DIRECTIVES CLAREIMENT DÉFINIES EN TERMES D'ALLOCATION DES PRIANCEMENTS ET DES PROFITS GÉMÉRÉS.
- 10. PRÉCISER AU PARTICIPANT CE QUI PEUT ET NE PEUT PAS ÉTRE FAUT DANS LE CADRE DU
- EXPLIQUER AU PARTICIPANT COMMENT SON APPORT ET SA CONTRIBUTION POLITICIAT ÉTRE UTILISÉS PAR LA SUITE EN TERMES DE PUBLICATION, D'ARCHEVE, D'OXPOSITION, DE SITE IN TERMET) ET ORTENES SI NÉCESSAIRE SON AUTORISATION.
- 12. LORSQUE LA CONTRIBUTION MINTIONNÉE CI-DESSUS INTÉGRE LE PROJET, STEFORÇER D'AIDER LE PARTICIPANT À COMPRENDRE DE QUELLE MANÈRE ELLE SERA VUE, COMPRESE.
- QUAND LE PROJET RELÉVE D'UNE PRODUCTION ET BAPLIQUE UN AUTEUR, ÉTRE CLAIR AVEC SOI-MÉME ET AVEC LESS PARTICIPANTIS: SUR QUI EN EST DIUTEUR.
- 14. HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS AU COURS DU PROJET ET NE PRIS PROMETTRE CE DONT ON NE PEUT S'ACQUITTER.
- LORSQUE L'ON RÉALISE UN PROJET IMPLIQUANT UN INATTICIPANT, PENSER À L'AWANCE À LA MANIÈRE DONT SE FINIT LE PROJET, QU'IL SOIT COURT QU'ILONG.
- STITORCES SINECESSARE DE RINGERUS CONSIQUENCES À LONGTIRME DU PROJET.
   STEPORCES, EN CAS DE OFFERINO, DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME PAR LE DIALOGUE JAPANT DE RECOURIR A UNE ACTION LEGALE
- 18. NE PAS ABUSER DE SON AUTORITÉ EN TANT QU'ARTISTE DU PROJET.







Images courtesy of Kadist Art Foundation, Paris

Mousse Magazine Contrappunto srl. T: +39 02 8356631 F: +39 02 83200036

P.IVA 05234930963

via Arena 23 - 20123 Milano

Italy